

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
JEUNESSE ET SPORTS

BREVET D'ÉTAT
DU 1^{ER} DEGRÉ D'ÉDUCATEUR SPORTIF

Vu les pièces présentées par M.onsieur DUFOUR Régis
né(e) le14..Novembre..1960..... à
justifiant que l'intéressé(e) a satisfait avec succès aux épreuves de :

- FORMATION COMMUNE :
(attestation de réussite délivrée le 13/06/87 par CAEN);
- FORMATION SPÉCIFIQUE (discipline sportive : PARACHUTISME)
(attestation de réussite délivrée le 21/10/88 par CREPS DE VOIRON (ISERE)).

LE BREVET D'ÉTAT DU 1^{ER} DEGRÉ D'ÉDUCATEUR SPORTIF
De ..PARACHUTISME.....
est attribué en application de l'arrêté Ministériel du 8 Mai 1974
à M.onsieur DUFOUR Régis.....

À Grenoble....., le 6 Décembre 1988.....

Pour certification conforme :

Le Titulaire,



N° 3888669

Le Ministre chargé des Sports,

Le Directeur Régional

R. PICOT

